RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES DE TRADUCTION, SAISIE ET MISE EN FORME D'ABREGES DE DEMANDES DE BREVETS EUROPEENS EN LANGUE ANGLAISE OU ALLEMANDE A TRADUIRE EN FRANÇAIS POUR LE COMPTE DE L'INPI

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

inpi FRANCE

I - PRESENTATION GENERALE

A - Ses missions

L'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle, est un établissement public autonome créé par la loi n°51-444 du 19 avril 1951 et sous la tutelle du ministère de l'économie de l'industrie et du numérique.

L'institut a pour mission de développer et d'organiser la propriété industrielle afin de protéger l'innovation et de procéder à l'enregistrement des entreprises :

- Il participe à l'élaboration du droit de la propriété industrielle,
- il reçoit, examine et délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques et dessins et modèles),
- il diffuse les informations sur les titres de propriété industrielle et les entreprises,
- il gère le guichet unique des formalités d'entreprises et le registre national des entreprises.

L'INPI adapte en permanence ses outils de gestion et ses procédures, afin de fournir le meilleur service aux utilisateurs.

B - Les directions

Cinq directions concourent à l'accomplissement des missions de l'INPI :

- Direction de la propriété industrielle et de l'international, désignée DP2I,
- Direction des entreprises, désignée DE,
- Direction des Opérations, désignée DO,
- Direction des ressources humaines et des moyens, désignée DRHM.
 Accompagnées de l'Agence comptable, désignée AC.

L'INPI compte environ 800 collaborateurs qui se répartissent entre le siège à Courbevoie, les principaux établissements de Compiègne et Lille, et une vingtaine implantations régionales.

L'Institut étant, par ailleurs, le conservateur des données juridiques et financières des entreprises, il dispose d'une capacité documentaire de tout premier ordre.

Son statut lui confère l'obligation de communiquer et de diffuser la documentation dont il est le détenteur, des techniques appropriées et modernes ont permis cette mission :

- Création de centres associés,
- Diversification de la communication papier vendue,
- Bibliothèques consultables par le public,
- Microfilms, microfiches, cartes à fenêtre,
- Banques de données informatisées.

L'ère des télécommunications, des bases de données et du vidéotex a permis la mise en ligne progressive de la partie bibliographique du fonds documentaire de l'Institut.

L'adhésion de la France à la convention sur le brevet européen confère, en particulier à l'I.N.P.I. l'obligation de mettre à la disposition du public tous les abrégés des demandes de brevet européen traduits en français, et dont la lecture apporte une aide essentielle à l'appréciation du contenu technique des inventions.

L'I.N.P.I. se propose de confier à une société spécialisée, la traduction et la saisie d'une partie de ces abrégés afin de les diffuser et de les mettre en ligne dans ses bases de données.

La traduction, la saisie et la mise en forme de ces abrégés à partir de documents publiés par l'office européen des Brevets font l'objet du présent cahier des charges.

Sont concernés des abrégés dont le texte d'origine est en allemand ou en anglais et dont le contenu technique correspond aux domaines de la mécanique, de l'électricité, de l'informatique, de la chimie ou aux domaines connexes à ces derniers.

La qualité requise de la traduction doit être fondée sur la précision de la traduction technique par rapport au texte manuscrit d'origine.

II - DOCUMENTS INITIAUX

L'I.N.P.I. fournira au prestataire retenu par courrier électronique une liste de numéros de publication d'abrégés de demandes de brevet européen. Le texte de ces demandes sera disponible sur un site internet fourni à la conclusion du marché. Les informations à traduire et à saisir se trouvent sur la page de garde du dossier et comprennent :

- Le numéro de publication repéré par le numéro cerclé 11,
- Le numéro de la semaine de publication repéré par le numéro cerclé 43,
- Le numéro de dépôt repéré par le numéro cerclé 21,
- Le texte traduit en français de l'abrégé allemand ou anglais repéré par le numéro cerclé 57.

A l'issue du marché, il est à prévoir une possible évolution des consignes pour lesquelles le prestataire sera averti 1 mois à l'avance. Ces évolutions pourront concerner l'origine de la source de l'information (serveur internet, type de fichiers), ainsi que quelques consignes de traitements particuliers en fonction des spécificités des fascicules à traiter (méthode de comptage, consignes de traduction).

III – CONSIGNES DE SAISIE

Chaque enregistrement saisi est constitué du numéro de publication, du numéro de la semaine de publication, du numéro de dépôt et de l'abrégé traduit sous un traitement de texte type "Word".

Le numéro de publication est saisi avec les sept chiffres et est suivi d'un retour ligne jouant le rôle de séparateur de zone.

Le numéro de la semaine de publication est saisi avec les 4 derniers chiffres sans le symbole "/". Ce numéro est directement suivi d'un retour ligne.
Le numéro de dépôt est saisi avec huit chiffres, la partie finale du numéro comprenant un point suivi d'un chiffre n'étant pas à saisir. Ce numéro est directement suivi d'un retour ligne.

Le texte de l'abrégé traduit français est saisi aligné à gauche. La création d'un paragraphe est faite par deux retours ligne consécutifs afin de laisser une ligne de séparation entre ces deux paragraphes. Le dernier caractère du texte de l'abrégé est directement suivi d'un retour ligne.

La police de caractère utilisée est fondée sur les caractères latins.

Les lettres grecques utilisées seront saisies avec leur appellation latine correspondante. Dans le cas où plusieurs lettres se trouvent dans le texte d'origine sans séparateur naturel, les appellations seront saisies avec un espacement à titre de séparateur.

Les formules mathématiques ou chimiques pouvant être saisies sur une ligne seront saisies. Dans le cas où elles sont fondées sur une représentation d'image, elles ne seront ni traduites ni saisies, mais remplacées dans le texte traduit par la formule « CF formule dans l'abrégé d'origine » comme pour la création d'un paragraphe.

Les règles de ponctuation s'appliquent comme pour les règles d'impression.

Les deux derniers caractères sont insécables, une ponctuation ne pouvant pas être rejetée à la ligne.

IV - SUPPORT

Les informations saisies seront fournies par courrier électronique. Chaque texte de l'abrégé saisi constituera un fichier indépendant ayant pour nom le numéro de publication (sans les lettres EP) et pour extension ".doc". Ces fichiers pour faciliter leur transmission pourront être éventuellement regroupés dans un répertoire compressé de type ".zip".

A chaque transmission sera attaché un bordereau de livraison sur le modèle annexé au présent CCTP.

V- MODE OPERATOIRE, DELAIS, VOLUMES

L'I.N.P.I. transmettra au titulaire un lot hebdomadaire composé d'un nombre de dossiers compris entre environ 0 (zéro) dossier et 100 (cent) dossiers (estimatif non engageant) en langue allemande ou anglaise à traduire en français. Ces quantités étant susceptibles d'être revues à la hausse ou à la baisse.

Le prestataire à réception du courriel enverra un accusé de réception.

Ce lot sera rendu traduit et saisi, avec un bordereau de livraison donné en annexe, dans un délai n'excédant pas 10 jours ouvrés à compter du jour d'envoi du courrier électronique par l'INPI au prestataire. Ce dernier ne pourra en aucun cas modifier le découpage des lots ou l'ordre des documents à saisir.

L'I.N.P.I. fera parvenir dans un délai d'une semaine à réception de la restitution/traduction du lot, ses observations éventuelles sur chaque traduction.

Le prestataire conviendra d'effectuer la relecture et les corrections demandées dans un délai de deux jours ouvrés à réception de la demande, un fichier final sera alors effectué et transmis dans ce délai à l'Institut.

Les deux parties s'engagent à respecter les délais de livraison et les volumes de traitement sous réserve de la disponibilité matérielle des abrégés à traduire.

VI - CONTROLE ET QUALITE

La qualité de la traduction est fondée sur la précision de la traduction technique par rapport au texte d'origine en se référant si nécessaire aux fascicules complets des demandes de brevets concernées.

Dans l'éventualité où certains textes d'abrégés fournis par l'I.N.P.I. se révéleraient incomplets, mal rédigés, ou empreints d'imperfections qui risquent de nuire à la qualité de la traduction, le prestataire notifiera ces imprécisions à l'Institut avec la traduction proposée sur un fichier annexe lors de la remise des travaux.

De plus, pour permettre aux traducteurs de travailler dans les meilleures conditions, l'I.N.P.I. autorise le prestataire à entrer en contact avec le responsable technique de la cellule des abrégés afin d'obtenir, si besoin est, des précisions sur le sens de la terminologie et le vocabulaire technique à utiliser. Les coordonnées de l'interlocuteur de l'INPI seront fournies au titulaire au démarrage du marché.

Dans le cas où les fichiers traduits reçus par l'I.N.P.I. contiendraient des erreurs de saisie ou de formatage, le prestataire conviendra de livrer un nouveau fichier électronique gratuitement en tenant compte des modifications apportées par l'Institut dans un délai n'excédant pas deux jours ouvrables après notification par l'INPI des anomalies relevées.

L'I.N.P.I. dispose de deux mois pour notifier au titulaire toute défectuosité d'un support et toute erreur de saisie ou de formatage.

Si l'Institut constate une insuffisance de la qualité des traductions fournies (un faux sens ou un contre sens dans la traduction, des fautes de français…) il se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions prévues au CCAP et pourra faire appel à un prestataire de son choix afin de réaliser la prestation.

VII – ANNEXES

- Documents joints
- Tests de traduction

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT

Expéditeur

Destinataire

I.N.P.I.
15 rue des Minimes – CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

Date de retrait du lot

Date de retour du lot

N° de lot

Nombre de documents allemands

Nombre de mots

Nombre de documents anglais

Nombre de mots

BORDEREAU DE LIVRAISON DU LOT N° (allemand)							
Expéditeur				Destinataire			
				I.N.P.I.			
				15 rue des Minimes – CS 50001			
				92677 COURBEVOIE Cedex			
Traducteurs :							
N° de Pub	**Nb mots**	**N° de Pub**	**Nb mots**	**N° de Pub**	**Nb mots**	**N° de Pub**	**Nb mots**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

www.inpi.fr

INPI Direct
+33 (0)1 56 65 89 98

INPI France

INPI
FRANCE